

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Planification financière et services-conseils	No SD SD-2023-4166
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le Service des finances, en collaboration avec le Service des immeubles, parcs et espaces publics, a procédé à la rédaction du projet de règlement suivant:</p> <p>Règlement numéro L-13031 décrétant l'exécution de travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes (skatepark) aux parcs du Moulin et Notre-Dame et d'une piste à rouleaux (pumtrack) au parc du Sablon et décrétant un emprunt de 7 426 000 \$ à cette fin.</p> <p>Les travaux visés par le Règlement L-13031 ciblent la construction des premières installations des aires de planche à roulettes (skateparks) et d'une piste à rouleaux (pumtrack) dans le territoire de la Ville qui seront respectivement aménagées au parc du Moulin dans le secteur 1, au parc Notre-Dame dans le secteur 5 et au parc du Sablon dans le secteur 3.</p> <p>Ces travaux constituent le début de la mise en oeuvre du plan stratégique des aires de planche à roulettes et de pistes à rouleaux de Laval, pour lequel il est prévu de développer une installation d'environ 1 500 mètres carrés par secteur, afin de mettre sur pied un réseau de base.</p> <p>Ces installations offriront une conception innovante et partageront une signature commune propre à la Ville de Laval. En effet, chacune des installations se distinguera par une expérience distincte appuyée par la présence d'une oeuvre d'art spécifique au lieu.</p> <p>L'artiste Germaine Koh, lauréate du prix du Gouverneur du Canada en arts visuels et arts médiatiques 2023, a été mandatée pour la réalisation d'une oeuvre d'art pour chaque installation visant une aire de planche à roulettes et une piste à rouleaux prévues par le présent règlement. Ces oeuvres d'art seront intégrées dans le paysage pour le plaisir des usagers, toute discipline et niveau d'habileté confondus, mais aussi pour celui des spectateurs et résidents limitrophes.</p> <p>Les aires de planche à roulettes et de pistes à rouleaux de secteurs seront structurantes pour le réseau de parcs et espaces publics, car elles permettront non seulement de répondre aux besoins sportifs des usagers, mais aussi de combler un volet social de la vie des quartiers où elles seront aménagées.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Le présent règlement prévoit un investissement de 7 426 000 \$ (taxes nettes incluses) qui s'inscrit dans le cadre du projet «54-00090 - Aménagement de skateparks et pumtrack» pour lequel un montant de 4 200 000 \$ est prévu au PTI 2023-2025. Une augmentation du PTI au montant de 3 226 000 \$ est requise au projet. Un ajustement budgétaire est prévu à cette fin au SD-2023-3921.</p> <p>Emprunt de 7 426 000 \$</p> <p>Service de dette : 100 % ensemble des contribuables</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>Dépôt du projet de règlement; Avis de motion; Adoption du règlement par le conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c C-19); Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec; Avis de publication finale en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>En vertu des articles 544 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Planification financière et services-conseils	No SD SD-2023-4166
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13031 décrétant l'exécution de travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes (skatepark) aux parcs du Moulin et Notre-Dame et d'une piste à rouleaux (pumptrack) au parc du Sablon et décrétant un emprunt de 7 426 000 \$ à cette fin.</p> <p>de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13031 décrétant l'exécution de travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes (skatepark) aux parcs du Moulin et Notre-Dame et d'une piste à rouleaux (pumptrack) au parc du Sablon et décrétant un emprunt de 7 426 000 \$ à cette fin.</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13031 décrétant l'exécution de travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes (skatepark) aux parcs du Moulin et Notre-Dame et d'une piste à rouleaux (pumptrack) au parc du Sablon et décrétant un emprunt de 7 426 000 \$ à cette fin.</p>		